



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 9 FEVRIER 2011

RECUE EN PREFECTURE
LE 17 FEVRIER 2011

N°CC2011.1/12

OBJET : **Développement économique et aménagement** - Développement de la filière Santé / Sciences du Vivant. Aménagement d'une structure Pépinière-Hôtel d'entreprises. Autorisation donnée à Monsieur le Président ou son représentant de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.421-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2006.5/52 du 28 juin 2006 modifiée regroupant l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu l'intérêt communautaire ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2007.3/44 du 23 mai 2007 adoptant le plan communautaire de soutien à la filière Santé – Sciences du vivant sur le territoire de la Plaine centrale ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2009.3/45 du 1^{er} juillet 2009 validant le principe d'aménagement d'une structure pépinière – hôtel d'entreprises dédiée à la filière Santé – Sciences du vivant au sein du centre commercial l'Echat à Créteil ;

VU la délibération de la Commission Permanente n°CP10-968 du 17 novembre 2010 du Conseil Régional d'Ile-de-France validant le soutien financier au projet d'aménagement d'une pépinière – hôtel d'entreprises à destination d'entreprises du secteur de la santé dans le centre commercial de l'Echat à Créteil ;

VU la délibération de la Commission Permanente n°2010-20-58 du 29 novembre 2010 du Conseil Général du Val-de-Marne validant le soutien financier au projet d'aménagement d'une pépinière – hôtel d'entreprises à destination d'entreprises du secteur de la santé dans le centre commercial de l'Echat à Créteil ;

CONSIDERANT que l'aménagement de la structure pépinière-hôtel d'entreprises, dédiée à la filière Santé – Sciences du vivant, nécessite la délivrance d'autorisations d'urbanisme.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 9 FEVRIER 2011

ARTICLE 1: **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à déposer les demandes autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation de l'aménagement de la pépinière-hôtel d'entreprises santé (permis de démolir, permis de construire, déclaration préalable de travaux, etc.).

FAIT A CRETEIL, LE NEUF FEVRIER DEUX MIL ONZE.

Pour ampliation
Le Président
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Le Président,

Signé

Patrice BERGOUGNOUX

Laurent CATHALA